



Objet : Convention avec la société JobTeaser portant sur la mise en œuvre d'un « espace carrière » en ligne pour les étudiants et les diplômés de l'EIVP

Délibération du Conseil d'administration du 7 octobre 2015

Affichée au siège de la Régie le

Et transmise au représentant de l'Etat le

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) des 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de la Régie et notamment leur article 18 ;

Sur proposition du Président du Conseil d'administration ;

DELIBERE

Article Unique : M. le Président du Conseil d'administration de la Régie EIVP est autorisé à signer le projet de convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la société JobTeaser, ayant son siège 34-36 rue Guersant à Paris 17^{ème}, portant sur la mise en œuvre d'un « espace carrière » en ligne pour les étudiants et diplômés de l'EIVP, pour une durée de trois ans.